



COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER AUBERT DU 21 MARS 2025

Membres du Conseil de Quartier Présents :

- Monsieur Tanneguy Audic de Quernen, (élu)
- Monsieur Christophe Konsdorff (élu)
- Monsieur Frédéric Rospini-Clérici (élu)
- Madame Marie-Thérèse Kelly (ancienne élue)
- Madame Martine Bellier (élue)
- Madame Véronique Bordignon
- Madame Dominique Renard
- Mme Emmanuelle Rolland, (Vice-Présidente)
- Monsieur Jean-Yves Favarel
- Monsieur Franck Dekerisy
- Monsieur Raphael Thiefaine
- Madame Maryse Mabill

Autres membres présent dans le public

- Monsieur Philippe Bouyssel ?
- Une personne souhaitant garder l'anonymat
- Séance ouverte au public

Préambule :

Monsieur Audic de Quernen rappel à l'assemblée que le conseil de quartier n'est pas un doublon du Conseil municipal : c'est un lieu d'échange ayant pour vocation de faire remonter des suggestions, des idées et partager des informations sur la vie du quartier.

Ordre du jour :

- 1) Aménagements routiers
- 2) Traitement des déchets organiques
- 3) Aménagements immobiliers
- 4) Questions diverses

1) Aménagements Routiers

- a) Rue Pelin : la demande antérieure pour la pose d'un ralentisseur surélevé ne peut pas être retenue en raison de la pente de la voie supérieure à 4%. Une habitante du quartier suggère alors de sécuriser la zone en limitant la vitesse à 30 km/h. Celle-ci pourrait être opérante de la départementale 307 jusqu'au rondpoint de la rue de Marly. Ce point sera mis à l'étude, et un retour de faisabilité sera fait aux membres du conseil de quartier.
- b) Mise aux normes du carrefour entre l'avenue du Parc et l'avenue du Château : Monsieur Frédéric ROSPINI CLERICI a présenté un plan d'aménagement de mise en conformité du passage piéton pour répondre à cette demande. L'option d'un ralentisseur ne semble pas faire l'unanimité en raison des nuisances sonores. Possibilité de mettre en place des panneaux stop ? En tout état de cause, il faudra procéder à cette mise en conformité. Les travaux seront exécutés en attente du vote budgétaire.
- c) La rénovation de la chaussée de la rue de Versailles, à la hauteur de la rue Jeanne Léger, est prévue pour l'été. Les travaux seront exécutés en attente du vote budgétaire.
- d) L'adoption du stationnement payant est plébiscitée par les habitants du quartier en raison de l'espace libéré, en dépit d'une difficulté à manœuvrer relevé par certaines personnes.
- e) Sortie du Parc Aubert (sur Jeanne Léger) : on relève un manque de visibilité du panneau 'attention piéton'. Faut-il le déplacer, s'assurer que la végétation ne vienne le masquer ? Pour des questions de sécurité, il faudrait trouver une solution.
- f) Rue Jean-Louis Forain : on constate une vitesse excessive des véhicules, principalement les jours de messe, entre le rondpoint de la rue Foucault et l'église Saint Germain. La création d'une zone 20 km/h a été suggérée. Qu'est-il possible de mettre en place. Cela fera l'objet d'une évaluation par le service voirie, puis d'un compte rendu lors d'un prochain CDQ.
- g) Aire de stationnement des trottinettes et vélos électrique de la rue de Versailles : celui présente un caractère de dangerosité en raison du manque de visibilité engendré. Est-il possible de le déplacer en amont de l'arrêt de bus ? Cela a fait l'objet de demandes multiples, et le caractère d'urgence a été relevé.
- h) Mobilités douces au niveau du collège Charles Péguy : les aménagements de voiries dédiées en concertation avec les responsables du Collège, seront finalisés d'ici l'été.
- i) La création d'un nouveau passage piéton réglementaire et sécurisé au nord de la rue Moxouris, face au chemin des écoliers est examinée. Elle répond à des besoins de traversées aujourd'hui incontrôlées avec des scolaires, de facilitation de la jonction entre les deux quartiers. Conjointement avec la mise à 30 km/h de la voie pour faire face aux vitesses excessives observées (notamment en descente) et de ralentir ainsi la vitesse du trafic routier, ce passage s'inscrit dans une circulation directe. Le passage actuel historique face à l'ancienne banque sera revu suivant le projet immobilier futur et sa mise en conformité ou non sera rendu possible. Les travaux seront exécutés en attente du vote budgétaire.

2) Déchets Organiques

Il existe une demande pour créer un espace de compostage des déchets organiques, et sa réalisation fera l'objet d'une période de test. Trois étapes sont proposées :

- a) Création d'une équipe de personnes volontaires et motivées
- b) Demande d'un soutien logistique auprès de VGP, qui en détient la compétence (trouver un emplacement, fournir des bacs, former les référents composteurs)
- c) Faire valider le projet d'emplacement par la mairie.

L'avancée du projet fera l'objet d'un point d'étape au prochain CDQ.

3) Aménagements immobiliers

Le projet immobilier d'une maison de seniors, qui devait se situer sur l'ancien terrain Engie rue Moxouris, fait l'objet d'un contentieux de la part de l'association des habitants du Chesnay (en raison de la présence du

gazoduc.). A ce sujet, on a relevé, rue Jeanne Léger, des fissures sur la chaussée découlant des travaux pour le passage d'une canalisation de gaz.

4) Questions diverses

- a) Projet du devenir des bâtiments de l'école Le Notre : ce point fera l'objet d'un débat public le 10 avril prochain, à la Grande Scène, à 21h30. La participation à ce débat est vivement encouragée.
- b) Partenariat Autolib signé entre la mairie de Paris et l'ancienne équipe municipale du Chesnay-Rocquencourt : un contentieux est toujours en cours concernant de possibles indemnisations à payer. Pas plus d'informations ne sont actuellement disponibles.

Date du Prochain conseil de Quartier : le mercredi 18 Juin à 20H00 Maison des Associations à Rocquencourt